

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Cachan

Programmes spécifiques aux concours d'admission en 1^{re} année — Sessions 2019 et 2020

NOR : ESRS1800231A

arrêté du 17-10-2018

MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 29-10-2013, notamment articles 10 et 13 ; arrêté du 29-10-2013, notamment articles 8 et 11 ; arrêté du 3-11-2014, notamment articles 10 et 13,

Article 1 – Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2019 et 2020, de l'épreuve écrite de dissertation d'histoire de l'art du concours design est fixé comme suit :

« Après le moderne : design et espace de 1953 à 1973 ».

Article 2 – Le programme du concours d'admission en première année, pour les sessions 2019 et 2020, de l'épreuve orale d'admission « épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise suivie d'un entretien » du concours langue étrangère : anglais, est fixé comme suit :

« les banques centrales américaine et britannique face à la crise financière : 2008-2018 ».

Les documents à analyser et à commenter sont des documents d'actualité en langue anglaise portant sur des faits survenus durant les deux ou trois années précédant la session de concours.

Article 3 – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'école normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 17 octobre 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval